



Site officiel de la Mairie: www.lisleendodon.com

LE MOT DU MAIRE : FRANÇOIS CARAOUÉ



Mes chers l'Isloises et l'Islois,

L'année 2016 s'achève. Elle fut particulièrement éprouvante. Notre pays a été encore une fois frappé par les attentats meurtriers qui nous ont tous affectés.

Plus que jamais, n'ayons qu'un seul dessein : le respect de tous dans la paix, en faisant vivre nos valeurs républicaines au quotidien.

Nous devons être respectueux les uns les autres. Bannissons les polémiques stériles et inutiles montrant le peu d'estime porté à l'intérêt général et qui ne doivent pas nous détourner de notre cap. Je regrette aussi les dégradations et les incivilités.

A cause des dépenses obligatoires, du poids des emprunts, des nouvelles charges, de la baisse des dotations de l'État, et des incertitudes sur la nouvelle intercommunalité je m'efforce d'être vigilant pour maîtriser les dépenses de notre commune, et, je m'engage à préserver et à améliorer votre cadre de vie et votre bien-vivre à tous.

Je remercie l'ensemble des acteurs économiques de notre commune, les associations locales et leurs bénévoles qui assurent des animations tout au long de l'année, maintiennent le lien social, l'ensemble des employés municipaux du secteur administratif et technique qui apportent leur savoir-faire et contribuent au bon fonctionnement des services. Je remercie aussi les adjoints et élus qui, par leur investissement et leurs précieux conseils œuvrent en faveur de toute la population.

Sommaire

Les travaux	p. 2/3
Les finances	p. 4
Le personnel	p. 5
CCAS	p. 5/8
Citoyenneté locale	p. 8
Économie locale	p. 9
Informations	p. 9/10
Enfance/Jeunesse	p. 11
État civil	p. 12
Trésor public	p. 12

Je vous souhaite à tous, une excellente année 2017, en espérant des jours meilleurs à ceux qui souffrent, des jours joyeux à ceux vivent la solitude, ... des jours heureux tout simplement.

Je vous prie, à tous, d'accepter mes vœux de santé et de bonheur les plus sincères.

François Caroué

LES TRAVAUX

Par le Maire, François CARAOUÉ

LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2016

❖ *Les travaux d'investissement :*

- achat d'une nouvelle tondeuse autoportée pour l'entretien du complexe touristique et sportif.
- remplacement de 2 moteurs de volée électronique aux cloches de l'église.
- remplacement et pose de prises guirlandes.
- réfection et mise en sécurité de l'électricité du logement du garage Barthe.
- réfection du drainage et semis pour le terrain du rugby.
- réfection du drainage de surface et engazonnement pour le terrain de football.

❖ *Les travaux de fonctionnement :*

- réfection des chenaux à la toiture du cinéma.
- création d'un nouveau branchement au tout à l'égout aux Martiagues.
- rénovation d'une partie (premier tiers) de l'éclairage public de la ville avec l'installation de lampes LED (plus économiques), par l'intermédiaire du Syndicat d'Électricité.

❖ *Les travaux dans le cadre de l'accessibilité AD'AP, réalisés par l'intermédiaire du travail en régie par les services techniques municipaux :*

- aménagement et accès intérieur des toilettes publiques « handicapés » entre les 2 Halles.
- réalisation d'une rampe « handicapés » et accès à la salle de réunion à la Mairie-annexe.
- création d'une rampe pour l'accès des locaux de la Gendarmerie et modification de la banque d'accueil.

❖ *Travaux d'entretien réalisés par les services techniques municipaux:*

- rénovation des peintures du préau de l'école primaire et de divers couloirs.
- rénovation des peintures du logement du garage Barthe.
- rénovation d'une salle au presbytère.
- rénovation des peintures de 3 pavillons du Flouran.
- installation d'une aire de jeux près de la salle polyvalente.

❖ *Pool routier* :*

- amélioration et renforcement de la chaussée réalisés dans divers points de la ville (notamment le tour du stade).
- réalisation de divers travaux de marquage au sol.
- aménagement du parking place du Foirail.

❖ *Autres travaux :*

- élagage d'arbres (Abattoir, Pré Commun, centre-ville...).
- mise en place des illuminations des fêtes de fin d'année.

* une enveloppe est allouée par le Conseil Département pour 3 ans. En 2016, seulement 10% de cette enveloppe ont été mis à notre disposition.

LES TRAVAUX PRÉVUS POUR 2017

❖ *Les travaux d'investissement :*

- dans le cadre du plan Vigipirate pour la sécurité des écoles :
 - transformation de l'actuel accès à l'entrée de l'école maternelle en entrée unique.
 - installation d'un dispositif de surveillance pour l'accès des entrées à l'école primaire, maternelle et du préfabriqué accueillant les enfants durant le temps périscolaire.

LES TRAVAUX (SUITE)

Par le Maire, François CARAOUÉ

❖ *Les travaux de fonctionnement :*

- rénovation d'une autre partie (deuxième tiers) de l'éclairage public de la ville avec l'installation de lampes LED (plus économiques), par l'intermédiaire du Syndicat d'Électricité.
- rénovation de commandes d'éclairage public vétustes avec baisse de tension aux alentours de minuit.
- rénovation de l'éclairage public du Pré Commun à l'étude.
- rénovation et mise aux normes de l'électricité de la Gendarmerie.

❖ *Les travaux dans le cadre de l'accessibilité AD'AP, réalisés par l'intermédiaire du travail en régie (par les services techniques municipaux) :*

- création d'une rampe pour l'accès des personnes à mobilité réduite et réaménagement des toilettes de la salle des fêtes (cinéma).
- agrandissement du bâtiment d'accueil du Village de Vacances Le Plech, pour la création d'un local technique accessible aux personnes à mobilité réduite.
- aménagement de l'accès au local de la pétanque.
- aménagement de l'accès extérieur et intérieur de la salle du Château d'eau.

❖ *Travaux d'entretien réalisés par les services techniques municipaux :*

- rénovation des volets des pavillons du Village de Vacances Le Plech.
- rénovation des peintures intérieures de certains pavillons du Village de Vacances Le Plech.
- rénovation du plafond de l'entrée du presbytère.

❖ *Pool routier :*

- amélioration et renforcement de la chaussée réalisés dans divers points de la commune.
- réaménagement de l'accès à la Mairie-annexe et à La Poste pour les personnes à mobilité réduite.
- goudronnage des allées de l'extension du cimetière.

PROJETS À L'ÉTUDE

❖ *Maison de santé*

En partenariat avec la Communauté de Communes et l'accord de principe des médecins et des paramédicaux locaux : réalisation d'un regroupement de ces derniers en un seul lieu. Aujourd'hui, le bâtiment du CCAS a été proposé mais d'autres études sont en cours.

❖ *Maison de la culture*

Construction d'un bâtiment d'environ 2000m² dont la toiture serait recouverte de panneaux photovoltaïques. Une partie de ce bâtiment serait aménagée en un espace scénique et l'autre en boulodrome couvert.

❖ *Aménagement de la D17 :*

- pour permettre notamment la création d'une entrée vers le terrain qui accueillera le nouveau collège
- aménagement de la portion « Avenue du 11 Novembre » à partir de la Station Service Total jusqu'au rond-point de la Gendarmerie

❖ *Aménagement de la D6, dans un premier temps de la rue Sainte-Croix jusqu'au pont de la Save, ensuite de ce dernier jusqu'à l'Avenue de la Gare.*

Tous ces travaux ne débiteront qu'après l'obtention des subventions, aides de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental

LES FINANCES

Par la 1^{ère} adjointe, Emilie CARSALADE

Notre endettement très important nous pénalise pour les investissements.

Au 1^{er} janvier 2014, l'emprunt restant à rembourser était de 3 710 000€, ainsi qu'une avance de trésorerie de 200 000€.

De 2014 à 2016, (soit nos 3 ans de mandat) nous avons remboursé une partie de la dette, à hauteur de 1 285 570€, comprenant le capital pour 853 371€ et les intérêts pour 432 199€.

Cet endettement découle d'investissements importants certes, mais aussi de réaménagements de la dette :

- en janvier 2004, 15 emprunts engagés de 1990 à 2003 sur 10 ou 15 ans ont été repoussés de 2004 à 2019
- en juin 2010, 7 emprunts engagés de 2003 à 2007 sur 15 ans, ont été repoussés sur 20 ans de 2010 à 2030 au taux de 5.07 %, supérieurs aux taux initiaux.

Il reste donc à rembourser en capital 2 857 623€, au 1^{er} janvier 2017.

Nous allons rembourser chaque année à venir environ 300 000€ (capital +intérêts)

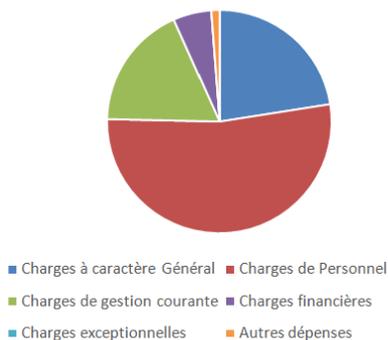
La renégociation du taux de la dette nous est refusée auprès de plusieurs organismes financiers.

Les investissements 2008-2013 ont été autofinancés à hauteur de 5.66 % seulement. Le restant a été supporté par les emprunts, subventions et remboursements de TVA.

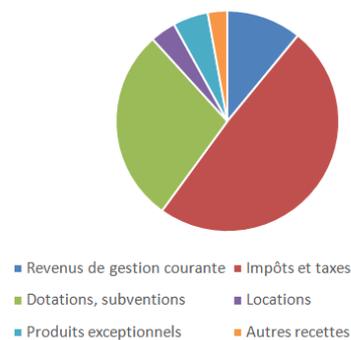
Aussi, notre marge de manœuvre est très limitée avec la non augmentation des taux d'imposition 2016, la baisse des dotations de l'État, le remboursement de la dette et la masse salariale.

Veuillez trouver ci-dessous l'estimation 2016, sous forme graphique, des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement.

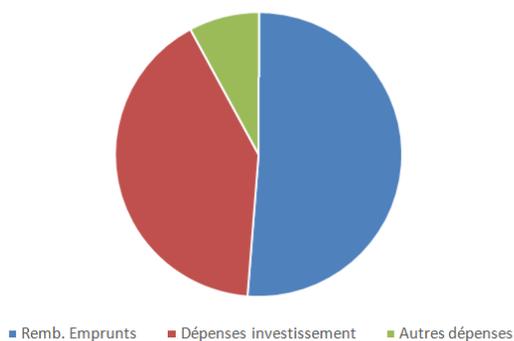
Estimation des dépenses de fonctionnement 2016



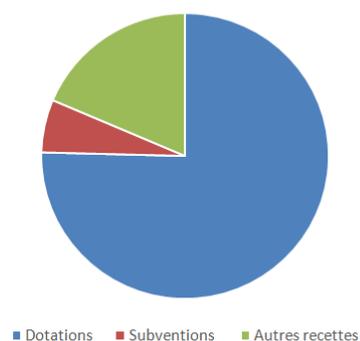
Estimation des recettes de fonctionnement 2016



Estimation des dépenses d'investissement 2016



Estimation des recettes d'investissement 2016



LE PERSONNEL

Par le 2^{ème} adjoint, Loïc de BRETAGNE

Le personnel de votre Commune à votre écoute et à votre service

La Commune est la collectivité la plus proche des citoyens. Elle intervient dans différents domaines concernant la vie quotidienne.

❖ Le maire exerce l'autorité sur l'administration municipale à savoir : les différents services administratif, technique, social, police municipale. Il est aussi responsable du maintien de l'ordre public et prend des arrêtés municipaux en conséquence.

❖ La commune de L'Isle-en-Dodon compte plus d'une trentaine d'agents municipaux affectés à des services qui organisent et exécutent les tâches relevant de la compétence de la ville. Parmi eux se trouvent des agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale (des fonctionnaires), des agents contractuels ainsi que des agents en contrats aidés. Une quinzaine de ces agents travaille à temps non complet.

En 2016, certains agents ont bénéficiés d'avancements soit :

- 19 avancements d'échelon (obligation réglementaire)
- 2 avancements de grade

Ces personnes sont au service de la collectivité, avec professionnalisme et bonne volonté, nous les en remercions.

❖ Les différents services de la commune de L'Isle-en-Dodon :

- | | |
|---|--|
| - La Direction Générale des services, Administration Générale, Secrétariat du Maire | - Le Service Achats |
| - L'Accueil, Etat-Civil | - Le Service du Personnel |
| - Le Service Urbanisme | - Le Service Technique |
| - Le Service Comptabilité | - La Police Municipale |
| - Le Service Culturel | - Le CCAS |
| - Le Service Communication | - La Médiathèque |
| - Les Écoles Municipales | - Le Service Transport |
| | - Le Service Entretien des bâtiments communaux |

❖ Depuis 1^{er} janvier 2017 un nouvel outil indemnitaire de référence est mis en place : le **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en remplacement de la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique d'État et territoriale.

LE CCAS

Par la 3^{ème} adjointe, Marie-José BAURES

UNE STRUCTURE DYNAMIQUE ET PERFORMANTE

LE BILAN DE L'ANNÉE 2016

La Banque Alimentaire

420 colis ont été distribués cette année dont 16 en urgence.

La banque alimentaire de L'Isle-en-Dodon vient aussi en aide aux habitants de « l'ex-canton ». À ce titre 102 colis réguliers et 6 colis d'urgence ont été distribués aux habitants des 11 communes dont les municipalités ont accepté d'apporter leur participation financière pour que leurs administrés puissent bénéficier de cette aide. Nous les en remercions. C'EST CELA AUSSI LA SOLIDARITÉ !

Il convient de rappeler que l'aide alimentaire est attribuée sur dossier. Ainsi à L'Isle-en-Dodon, ce sont 13 familles qui en ont bénéficié en 2016. Nous souhaitons à ces familles moins de précarité en 2017 et les assurons de notre aide à venir, si besoin.

❖ *Dernière minute*

La collecte nationale, organisée les 25 et 26 novembre, a recueilli à l'Isle-en-Dodon 1023kg de produits et denrées de toutes sortes.

La tonne a été dépassée, ce qui n'était jamais arrivé et qui a valu au CCAS les chaleureuses félicitations du siège de la Banque Alimentaire de Toulouse.

Merci aux 16 bénévoles, nous aurons encore besoin d'eux cette année!

Les animations

❖ *La semaine bleue*



Pour la 3^{ème} année, elle a connu un vif succès. Les différentes animations entièrement renouvelées ont séduit le public venu nombreux. Ainsi, 170 personnes ont participé le lundi 3 octobre à la 1^{ère} journée de cette semaine nationale réservée aux seniors.

La conférence faite au CCAS par le chef de brigade de la Gendarmerie de l'Isle-en-Dodon sur la sensibilisation des seniors aux vols par ruse, faux démarchage, escroquerie au porte à porte, a connu un vif succès : salle de réunion comble!

Les marcheurs se sont aussi régalés autour du lac de St-Frajou sous la houlette de Christophe et la visite du musée de peinture par Ksénia les a passionnés.

Les aînés, redevenus écoliers, l'espace d'un matin, ont été ravis de participer aux épreuves du Certificat d'Etudes données à Strasbourg en 1951. ils en redemandent pour l'an prochain! La dictée a été réussie par tous, puisque les notes des candidats se sont échelonnées de 14,5/20 à 19,5/20!

Le jeudi, la jeune génération a encore une fois, participé activement par le biais d'un rallye découverte autour des commerces. Merci aux commerçants qui ont joué le jeu et à la Directrice de l'école primaire toujours favorable à la participation des enfants.

Ce fut une semaine de bonheur pour tous, y compris pour les résidents de l'EHPAD qui ont joué un après-midi avec les enfants du CLSH.

Cette semaine riche en rencontres s'est terminée par le pot de l'amitié pris sous la halle en présence de tous les participants jeunes et moins jeunes.



❖ *Le goûter des aînés*

Quel plaisir ils ont eu de se retrouver sous une halle comble pour le traditionnel goûter de Noël. Ils étaient 150! Autour des tables, on entendait fuser des « Comment vas-tu? » « Et les enfants? » « Je suis arrière grand-mère! »...

L'accordéon de Richard, la voix de Régine sa chanteuse, ont charmé cette année encore, nos aînés et les résidents de l'EHPAD n'ont pas été les derniers pour mettre de l'ambiance. Et oui! Noëlle a conduit une « longue chenille », canne à la main! C'est dire!

Certains seniors venaient pour la première fois et sont repartis en s'exclamant : « Trop bien! On reviendra l'an prochain! ».

Le moment venu, des douceurs ont été servies par des employés municipaux aux « petits soins » de nos aînés et félicités par les élus présents et l'ensemble des convives.

Ceux qui ne sont pas venus avaient opté pour un colis de Noël apporté par les élus à leur domicile.

Nous souhaitons à tous nos aînés une très belle année 2017.



❖ **Le loto**

Il a lieu dans les locaux du CCAS, le lundi après-midi 2 fois par mois.

C'est en moyenne 25 personnes qui se retrouvent autour de Gilles qui « boulègue » et anime ces après-midi de manière magistrale.

❖ **L'atelier couture**



C'est un atelier qui fonctionne de manière autonome. Ils est aujourd'hui fort de 7 couturières qui se retrouvent tous les lundis et les jeudis après-midi.

De plus, l'atelier s'est enrichi cette année d'une « petite main de chez Chanel » qui apporte son savoir-faire de manière généreuse et amicale.

Cette année, l'atelier a proposé de multiples objets à offrir ou à s'offrir à Noël. Malgré un nombre important de réalisations, toutes en tissu (couronnes, cœurs, cale-portes, bas de portes, jouets d'enfants...) tout a été vendu pour le plus grand bonheur de nos cousettes.



Aide à la constitution de dossiers et aux démarches administratives



Le CCAS a reçu et informé GRATUITEMENT cette année, pas moins de 1400 personnes dont 87% de l'Islois (étudiants, salariés, demandeurs d'emplois, retraités, indépendants) titulaires de l'AAH ou du RSA.

L'objet des visites est fonction des besoins de chacun : emploi, santé, logement, retraite, rédaction de CV, de lettres de motivation.

Depuis le 1^{er} janvier : une nouveauté. Un point d'Accès Numérique CAF a été installé le 20 décembre dans les locaux du CCAS. Une convention a été signée avec le Directeur de la CAF qui a fourni le matériel : une unité centrale, un écran, un clavier, une souris et l'accès internet en WIFI sur le réseau du CCAS.

Ce point Accès Numérique permettra aux allocataires de la CAF de consulter leur compte et d'y effectuer leurs démarches.

L'inauguration de ce point aura lieu le mardi 7 février à 11h en présence du Directeur et du Président du Conseil d'Administration de la CAF. Cette opération n'implique aucun coût financier pour le CCAS.

Dispositif saisonnier « plan grand froid »



Dans le cadre du dispositif saisonnier relatif aux vagues de froid, la commune de L'Isle-en-Dodon, comme chaque année depuis la mise en place du plan canicule et du plan grand froid, doit procéder au repérage des personnes âgées et personnes handicapées isolées à domicile.

Au terme de la loi et du décret, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif de ces personnes afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Un registre nominatif de recensement est à disposition de ces personnes au Centre Communal d'Action Sociale Rue Marcadieu. Une responsable de l'accueil est chargée d'enregistrer les demandes d'inscription aux heures d'ouverture.

Les personnes pouvant figurer sur ce registre sont les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile, les personnes âgées handicapées bénéficiant de l'allocation d'adulte handicapé (PCH, carte invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, d'une pension d'invalidité, sécurité sociale ou militaires et victimes de guerre) résidant à leur domicile. Dans le cas où ces personnes ne pourraient pas se déplacer, leur inscription peut être faite par un tiers. Ce registre est confidentiel, seul le préfet, à sa demande, pourra en avoir connaissance.

Les personnes qui ne seraient pas inscrites sur ce registre et qui souhaiteraient y figurer peuvent contacter le CCAS au 05.61.79.90.30.

À VOS AGENDAS!

❖ **2^{ÈME} FÊTE DES JARDINS** le samedi 17 juin de 10h à 17h

100 visiteurs en 2016..

- comme l'an passé, vous pourrez venir échanger à la « bourse aux plantes »
- des jeux gratuits seront proposés aux enfants
- des objets fabriqués par les « couturières » seront vendus
- des boissons seront à votre disposition
- une restauration rapide sera proposée
- NOUVEAUTÉ : un vide jardin : videz vos cabanons!

Venez y participer ! Ce sera presque l'été!

LA CITOYENNETÉ LOCALE

Par la 3^{ème} adjointe, Marie-José BAURES

ÇA MARCHE !!!

❖ *Décoration de la ville*

Pour la 2^{ème} année, les bénévoles des différents quartiers ont mis tout leur cœur à décorer la ville.

Jugez plutôt :



Après avoir décidé d'une unité dans les couleurs : rouge, argent et blanc, ils se sont réunis plusieurs mardis et vendredis après-midi pour travailler mais aussi pour manger des gâteaux, boire du café ou du chocolat.

Ils se retrouveront le samedi 21 janvier pour un apéritif déjeunatoire à midi à la salle du 3^{ème} âge. Normal! Après l'effort, le réconfort!

❖ **JOURNÉE CITOYENNE** le samedi 20 mai

Oui, ils ont été 40 à participer l'an dernier et ils ont pris rendez-vous pour 2017. une rencontre avec les délégués de quartiers sera organisée pour informer les bénévoles du travail à faire sur un jour, à partir d'une concertation avec les services techniques de la Mairie.

ÉCONOMIE LOCALE

Par le 4^{ème} adjoint, Guy LASSERRE

Depuis début Octobre, un marché de producteurs locaux s'est installé sous la halle de notre commune, tous les mardis après-midi, vous pouvez donc rencontrer :

- La ferme du Coudin de Coueilles, canards gras
- La saveur de Lubia de St Frajou, cochon, bœuf et veau BIO
- EARL Drouart Denis d'Anan, ail, oignon jaune et rouge, échalote, pomme de terre, légumes de saison, huile - produits du jardin cultivés sur place
- Le jardin d'Emma de Puymaurin, légumes de saison BIO



Après la trêve hivernale, nous souhaitons pérenniser cette initiative et délocaliser ce marché dès le printemps au Pré-Commun à l'ombre des platanes.

Nous comptons sur votre participation, afin de venir aider nos producteurs à développer leur activité sur notre territoire.

Merci pour votre soutien, et je profite de cet article, pour vous souhaiter tous nos vœux de santé, bonheur pour vous et vos proches et que 2017 soit porteuse d'espérance et prospérité pour notre commune.

INFORMATIONS

Par la Police Municipale

Focus sur la législation des chiens classés en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Tout détenteur d'un chien classé en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à l'obligation de venir le déclarer en Mairie.

Toute détention est subordonnée à la délivrance **d'un permis de détention** (ou permis de détention provisoire selon l'âge). Celui-ci est délivré sur présentation des pièces suivantes :

- Identification par un procédé agréé,
- Vaccination antirabique,
- Assurance responsabilité civile mentionnant la catégorie du chien,
- Attestation de l'évaluation comportementale du chien,
- Attestation d'aptitude du détenteur,
- Attestation de stérilisation pour les chiens de 1^{ère} catégorie.

RAPPEL :

1^{ère} catégorie : Chiens d'attaque

Ce sont les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF). Ils peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits *pitbulls*)
- Mastiff (chiens dits *boerbulls*)
- Tosa

2^{ème} catégorie : Chiens de garde et de défense

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, (avec LOF)
- de race Rottweiler,
- de race Tosa (avec LOF)
- assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :
▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :
▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :
<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>
Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

- Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :**
- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
 - aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
 - il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
 - il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eau de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Les conseils utiles

Que faire lorsque l'on sonne à votre porte?

- ▶ Identifiez toujours vos visiteurs : regardez d'abord par l'ocilleton ou la fenêtre.
- ▶ Utilisez si possible l'entre-bailleur de la porte d'entrée afin de pouvoir discuter avec les visiteurs sans les laisser entrer.
- ▶ Demandez à voir la carte professionnelle du visiteur : prenez garde aux fausses qualités (policiers, agents des eaux...). Un uniforme n'est pas une preuve, un bleu de travail non plus.
- ▶ Evitez de laisser entrer des personnes inconnues chez vous, et si toutefois vous les laissez entrer, ne les laissez jamais sans surveillance.

Ne laissez pas entrer un individu que vous n'avez pas vous-même sollicité !

Quelles habitudes prendre?

- ▶ Rompez l'isolement, gardez des contacts réguliers avec vos voisins ou des associations.
- ▶ Ayez toujours à portée de main les numéros de téléphone importants pour votre sécurité (famille, voisins, police...).
- ▶ Gardez dans la mesure du possible votre porte verrouillée.

Les conseils utiles

Comment éviter ces vols?

- Règle n°1 : EVITEZ LES TENTATIONS**
- ▶ Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent ni de bijoux de grande valeur chez vous. Préférez les paiements par virement, carte bancaire, postale ou de crédit.
 - ▶ N'indiquez à personne où se trouve votre argent.
 - ▶ N'inscrivez pas votre code secret de vos cartes bancaires et évitez d'utiliser un code trop évident.
 - ▶ Ne laissez pas paraître sur la sonnette que vous vivez seul(e) (par exemple : «veuve X»). Mentionnez uniquement votre nom de famille.

Règle n°2 : MEFIEZ-VOUS DES VISITEURS

- ▶ Méfiez-vous des inconnus qui sonnent à votre porte et demandent quelque chose à manger ou à boire. Ne les laissez surtout pas entrer.
- ▶ Méfiez-vous des colporteurs qui vous montrent leur marchandise à l'entrée de votre porte (tapis, draperies...), subterfuge souvent utilisé pour camoufler la perpétration d'un vol.
- ▶ Méfiez-vous des inconnus qui prétendent avoir un lien avec vous (mari, propriétaire...). Si possible, contactez la dite personne.
- ▶ Ne donnez pas votre RIB ou toute information bancaire, même si la personne dit intervenir en votre faveur missionnée par un organisme (administration, banque...).

ENFANCE ET JEUNESSE

❖ *Changement au sein du SIVU Enfance et Jeunesse*

Au 1^{er} janvier, les Communautés de Communes du Boulonnais, du Saint-Gaudinois, des Terres d'Aurignac, de Nebouzan Rivière Verdun et des Portes du Comminges ainsi que le SIVU Enfance et Jeunesse de l'Isle-en-Dodon, ont fusionné en une seule et même entité :

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES (5C)

Depuis ce jour, l'administratif du **service Enfance et Jeunesse** (secteur de l'Isle-en-Dodon) se trouve dans le bâtiment de la Maison des Portes du Comminges (18 av. du Commandant Taillefer, 31230 L'ISLE-EN-DODON).

Désormais pour :

- l'achat de tickets au restaurant scolaire,
- l'accueil à la ludothèque (0-3 ans)
- l'accueil au relais d'assistantes maternelles (0-3 ans)
- les accueils de loisirs périscolaires dont celui du mercredi après-midi (3-11 ans)
- les accueils de loisirs extra-scolaires avec ses séjours de vacances (3-17 ans)
- le centre de loisirs associé au collège de l'Isle-en-Dodon (11-14 ans)
- le point accueil des jeunes (11-17 ans)
- le dispositif d'aide à la scolarité pour les enfants des écoles élémentaires et du collège (6-14 ans)
- les situations de handicap (3 mois - 17 ans)

Isabelle Fréchou, Mélissa Lartigue et Jérôme Godel vous accueillent dans leurs nouveaux locaux et sont joignables désormais au 05.62.00.37.51.

❖ *Vacances de Février*



Informations et
inscriptions
au 06.88.18.26.64

ÉTAT CIVIL DE JUILLET À DÉCEMBRE 2016

DÉCÈS

Mme CANGUILHEM Marie-Rose veuve de HOUPLAIN Michel le 15 juin 2016

M. BORDES Georges le 31 août 2016

M. DUCOS René le 30 août 2016

M. BROUSSET Georges le 7 septembre 2016

Mme SCHEFER Germaine veuve de BERGES Abel le 10 septembre 2016

Mme JANTORÉ Alice veuve de René ROS le 08 septembre 2016

Mme FLAMENT Micheline veuve de REY Georges le 30 septembre 2016

Mme BERTI Annita le 9 octobre 2016



M. TOURNAN Aurélien le 7 octobre 2016

Mme CASTEX Lucienne veuve de BAQUÉ Louis le 16 octobre 2016

M. DANGLA André le 21 octobre 2016

M. JANTORÉ Jeannot le 5 novembre 2016

M. MESNARD Guy le 23 novembre 2016

Mme DOUCEDE Suzanne veuve de PORTALES Raymond le 26 novembre 2016

M. DAR COURT Gérard le 16 décembre 2016

Mme GALINDO Michelle le 22 décembre 2016

NAISSANCES



THORAU Sanaé née le 04 août 2016 à TOULOUSE (31)

LE GUILLOUS Alexis né le 10 août 2016 à MURET (31)

RAVEL Céleste née le 03 septembre 2016 à TOULOUSE (31)

APPOLINE Anna née le 08 octobre 2016 à TOULOUSE (31)

CLERAND Sacha né le 10 octobre 2016 à TOULOUSE (31)

EBLÉ Maxime né le 31 octobre 2016 à SAINT-GAUDENS (31)

MARIAGES



Stéphane LOZES et Angélique DUFFOURG le 6 août 2016

Pour effectuer vos démarches d'état civil,
Mme Marie-Christine CIADOUX vous accueille à la Mairie,
Le lundi de 14h à 18h - du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h - et le samedi matin de 9h à 12h
Accueil téléphonique au **05 61 94 53 53**



DF DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la **TRÉSORERIE de L'ISLE-EN-DODON**
(Maison des Portes du Comminges -18 av du Cdt Taillefer) a subi le
transfert de ses activités (impôts et collectivités locales)
vers la TRÉSORERIE DE BOULOGNE SUR GESSE - BLAJAN.

Une permanence sera toutefois assurée à l'Isle-en-Dodon les mardis et jeudis de 9h30 à 12h00.

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser
à la Trésorerie de Boulogne sur Gesse - Blajan (Rue du Barry d'En Bas - 31350 BOULOGNE SUR GESSE)
ou par téléphone au 05.61.88.20.74



Mairie de l'Isle-en-Dodon

Place du Château

31230 L'ISLE-EN-DODON

☎ 05 61 94 53 53 - 📠 05.61.94.53.50

🕒 Lundi : 14h00 à 18h00 - Du mardi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00 - Samedi : 9h00 à 12h00

✉ mairie@mairie-lisleendodon.fr - 🌐 www.lisleendodon.com



Le marché de L'Isle-en-Dodon

Les commerçants de votre marché vous accueillent dans la bonne humeur tous les samedis matins. Venez flâner, et, au détour d'un étalage pourquoi ne pas vous laisser tenter par une petite douceur, un vêtement ou un objet, pour votre plus grand plaisir.



Jean-Luc vous attend sous la halle avec un grand choix de vêtements à petit prix.



Avec ses nombreux pains spéciaux, c'est une invitation aux saveurs que vous propose Cécile.



La Fromagerie-Crèmerie TRÉSORS DES PRAIRIES, spécialiste de produits fermiers et artisanaux vous accueille avec la bonne humeur. Vous découvrirez des spécialités et AOP de notre région mais aussi de toute la France, et quelques fromages européens. Vous pouvez la contacter aussi par téléphone au 06 80 38 51 06.



Tous les 15 jours, Jérôme vous accueille sur son stand et vous propose de nombreux articles, comme des encens, du savon de Marseille... Venez découvrir ses dernières nouveautés.



Avec Nathalie, c'est l'air du littoral qui souffle sur le marché. Venez faire une cure d'iode avec les huîtres d'Arcachon et du Cap Ferret.



Christophe vous propose ses fruits et légumes pour composer vos repas.



LE PONT DE LA MAGGIA : Solidarité, produits naturels et équitables du Niger – Belles fripes en toutes saisons! Foulards, sacs et accessoires. Faites-vous plaisir à prix mini.



Votre traiteur Thaïlandais vous attend derrière la Mairie tous les samedis ainsi que les jeudis, dimanches et lundis, Avenue du Commandant Taillefer à l'Isle-en-Dodon.



Pour encore plus de diversité, Michel et Joëlle vous attendent sur leur stand de fruits et légumes.



Jérôme vous accueille sur son stand où une multitude d'articles vous attendent.



Tous les 15 jours, Christine vous propose un large choix de vêtements femme.



Pour votre jardin, Jean-Philippe vous conseille et vous propose ses plantations. Les amateurs de bassins seront aussi comblés.

Sur le marché de l'Isle-en-Dodon, vous disposez d'un large éventail de produits où la qualité est toujours au rendez-vous. Bien d'autres commerçants vous attendent également (vêtements femme de qualité chez Nicole, chaussures, sous-vêtements, confection homme, légumes Bio, Miel et produits dérivés de la ruche le 1^{er} samedi du mois, plats cuisinés, les boucheries-charcuteries Sottom, Idrac et Fraczeck, plants en saison...).